

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Savigny-le-Temple**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	46
Votants	52
Dont pouvoir	6

Date de la convocation
27/02/2025

Date d'affichage
12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 5 mars à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 février 2025 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUV AIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF, M. Régis SARAZIN

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAUT

T3 : M. Gilles DURAND, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS

T4 : M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ

T6 : M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL

T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, Mme Claude RAIMBOURG

T8 : M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Patrick NOTTIN

EPCI : M. Jean-Michel CAPELLE

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme CAMIN

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. DURAND

M. Christian POTEAU donne pouvoir à M. YVROUD

M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. ROUSSET

M. Jean-Paul ANGLADE donne pouvoir à M. GARD

M. François FORTIN donne pouvoir à M. ILLIEN

Délégués excusés :

M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Christophe MARTINET, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Michael ROUSSEAU, M. Georges TERRAULT, Mme Anne THIBAULT, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération CM 25 028 du conseil municipal de la commune de Savigny-le-Temple du 03/02/2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Vu la délibération CM 25 029 du conseil municipal de la commune de Savigny-le-Temple du 03/02/2025 par laquelle celle-ci sollicite le transfert de compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au SDESM ;

Considérant que la commune de Savigny-le-Temple est représentée au sein du SDESM par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (Grand Paris Sud) en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a fait le choix de laisser la compétence IRVE à ses communes membres ;

Considérant que la commune de Savigny-le-Temple souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que le SDESM a approuvé un schéma directeur d'infrastructures de recharges de véhicules électriques qui prévoit plusieurs implantations sur la commune de Savigny-le-Temple ;

Considérant que la commune dispose, depuis 2016, d'une IRVE, installée sise 150 avenue Léon Blum ;

Considérant que la commune souhaite accroître le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Savigny-le-Temple sera rattachée au territoire T4 Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.